

## Communiqué de presse de la Fédération Santé Habitat

19 décembre 2024

### **Publication du Bilan national d'activité 2023 des Appartements de Coordination Thérapeutique avec hébergement et du bilan national d'activité 2023 des ACT Hors les murs de la Fédération Santé Habitat : un manque de place qui porte atteinte à l'accès aux soins des plus précaires**

Comme chaque année, la Fédération Santé Habitat (FSH) publie son Bilan national d'activité des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) avec hébergement, ainsi que le Bilan national d'activité des ACT Hors les murs. Ces bilans sont réalisés grâce au soutien de la Direction Générale de la Santé, que nous remercions et sans laquelle ce document ne pourrait exister. Nous adressons également nos remerciements à Jérémy Olivier, Vice-président de la FSH, qui a mené cette étude et rédigé ces bilans.

Nous remercions également les établissements médico-sociaux des associations adhérentes de la FSH, qui ont répondu massivement et avec précision, ainsi que les structures non adhérentes qui ont souhaité participer à cet ouvrage collectif. Leur contribution a permis à ce rapport d'atteindre un taux de représentativité de **99,2%** des places d'ACT avec hébergement.

### **Un accès aux soins des plus précaires de plus en plus difficile par manque de place**

En 2022, 2 851 refus par manque de places avaient été constatés, laissant déjà un trop grand nombre de personnes en grande précarité et malades sans solution. **En 2023, ce sont 2 969 personnes en très grande précarité qui n'ont pas pu être prises en charge.**

**La Fédération Santé Habitat réitère donc sa demande de déploiement de 3 500 places dans le cadre d'un plan quadriennal, afin de répondre aux besoins croissants d'une population de plus en plus confrontée à la précarité sanitaire et sociale. Ce plan, qui aurait dû être intégré dès ce PLFSS, est malheureusement resté en suspens malgré les engagements de l'administration.**

### **Pour la première fois, le VIH n'est plus la pathologie principale la plus fréquente dans les ACT**

Si, au début de son histoire, ce dispositif accompagnait principalement des personnes atteintes du VIH, il s'est largement ouvert aux autres pathologies chroniques. Le rapport dresse le constat suivant :

*« Pour la première fois, le VIH... n'est plus la pathologie principale la plus fréquente dans les ACT. Désormais, c'est la pathologie "tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique" (par exemple, les lymphomes) qui prédomine, tant au niveau des candidatures (19,7% ±0,8) que de la file active (17,4% ±1,1). Ce changement témoigne de l'évolution du profil des résidents en ACT et de l'élargissement du dispositif aux autres pathologies chroniques. »*

19 décembre 2024

	File active
<b>Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)</b>	17,4% ±1,1
<b>Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH</b>	17,1% ±1,1
<b>Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant</b>	10,1% ±0,9
<b>Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)</b>	9,1% ±0,9
<b>Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)</b>	7,9% ±0,8
<b>Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves</b>	5,2% ±0,7
<b>Addiction (dont éthylisme)</b>	3,7% ±0,6
<b>Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)</b>	3,5% ±0,5
<b>Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave</b>	3,1% ±0,5
<b>Hépatite B ou C</b>	2,4% ±0,5
<b>Cirrhoses</b>	2,4% ±0,5
<b>Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères</b>	1,8% ±0,4
<b>Accident vasculaire cérébral invalidant</b>	1,7% ±0,4
<b>Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves</b>	1,0% ±0,3
<b>Suites de transplantation d'organe</b>	1,0% ±0,3
<b>Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé</b>	0,8% ±0,3
<b>Sclérose en plaques</b>	0,8% ±0,3
<b>Autres</b>	

Tableau 23 : Pourcentage de personnes atteintes par la pathologie citée comme pathologie principale ayant entraîné une demande d'admission en ACT

Une majorité de personnes accompagnées sont également atteints de comorbidités chroniques :

	National
<b>Pourcentage de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités</b>	51,8% ±1,4
<b>Pourcentage de résidents présents ayant une ou plusieurs comorbidités</b>	55,9% ±1,5

Tableau 24 : Proportion de résidents et candidats souffrant de comorbidités chroniques (hors addiction et handicap)

19 décembre 2024

## Une activité en santé mentale importante

Future grande cause nationale, la santé mentale est un enjeu important pour les ACT, avec environ 1 personne sur 4 concernée par ce sujet :

	National		
	% de résidents (pathologie principale)	% de résidents (comorbidité)	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
<b>Affections psychiatriques de longue durée</b> (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	9,2%	14,6%	23,8% ±1,4 (1 résident sur 4)

Extrait du Tableau 25 : Prévalence totale des pathologies dans les ACT

Par ailleurs, une part importante de personnes sont également touchées par des troubles addictifs, ce qui complexifie l'accompagnement comme le souligne le rapport.

	National
<b>Pourcentage de candidats présentant une conduite addictive (hors tabac, jeux...)</b>	22,4% ±0,8
<b>Pourcentage de résidents avec un usage à risque ou nocif d'alcool</b>	19,2% ±1,2 (1 résident sur 5)
<b>Pourcentage de résidents avec un usage à risque ou nocif de tabac</b>	26,1% ±1,3 (1 résident sur 4)
<b>Pourcentage de résidents avec un usage à risque ou nocif de substances psychoactives</b>	14,7% ±1,0 (1 résident sur 7)
<b>Pourcentage de résidents ayant un traitement de substitution aux opiacés</b>	7,5% ±0,8
<b>Pourcentage de résidents avec un Usage à risque ou nocif de médicaments</b>	5,4% ±0,7
<b>Pourcentage de résidents avec une addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...</b>	1,9% ±0,4

Tableau 26 : Prévalence des addictions en ACT

## Un dispositif efficace autant au niveau sanitaire que social

Avant leur entrée en ACT, plus de 9 personnes sur 10 sont dans une situation d'hébergement précaire ou sans hébergement :

	National
<b>Hébergement durable</b>	8,9% ±0,8
<b>Hébergement provisoire ou précaire, ou dans un habitat indigne, en état d'incurie ou inaccessible</b>	68,3% ±1,5
<b>Sans hébergement</b>	22,1% ±1,3

Tableau 4 : Situation d'hébergement des résidents présents avant leur entrée en ACT

19 décembre 2024

A la sortie du dispositif, **67,4%** des sortants (hors décès) ont accédé à une solution d'hébergement durable, généralement un logement avec bail direct :

		<b>National</b>
<b>Solutions d'hébergement durables</b>	Logement autonome avec bail direct	46,9% ±2,6
	Logement autonome avec bail glissant ou logement accompagné	9,9% ±1,7
	Hébergement pérenne chez des proches	5,4% ±1,3
	Retour au domicile (propriétaire)	1,4% ±0,7
	Etablissement médico-social pour personnes en situation de handicap	0,8% ±0,5
	Etablissement médico-social pour personnes âgées	2,9% ±1,0
	<b>TOTAL</b>	<b>67,4% ±2,7</b>

**Tableau 5 : Proportion des résidents sortis (hors décès) du dispositif ACT et orientés vers des situations d'hébergement durables**

« Le rapport 2023 sur les ACT avec hébergement démontre avec rigueur que le dispositif ACT est efficient dans le cadre de la prise en charge des personnes en grande précarité sociale et sanitaire. Toutefois, le manque de places devient de plus en plus problématique et accentue les **difficultés d'accès aux soins**. Il est donc crucial de déployer au plus vite la programmation quadriennale des ACT ; les personnes que nous prenons en charge ne peuvent plus attendre. »

**Patricia Coradetti, Présidente de la Fédération Santé Habitat**